

Des péripéties à l'issue heureuse : parc et villa au gré des changements de mains

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **105 (2010)**

Heft [2]: **Maison du patrimoine : patrimoine suisse à Villa Patumbah**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-176347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Parc et villa au gré des changements de mains

Des péripéties à l'issue heureuse

Après un siècle d'incertitudes et de changements de mains, parc et villa ont retrouvé un avenir: le jardin paysager sera en grande partie restauré et la villa accueillera la Maison du patrimoine et le siège administratif de Patrimoine suisse: une affectation d'intérêt public tout à fait idéale.

Karl Fürchtegott Grob, le maître d'ouvrage de la Villa Patumbah, mourut en 1893. Sa veuve, Anna Dorothea Grob-Zundel, continua d'habiter la maison avec ses deux filles pendant près de vingt ans. L'entretien ayant cependant fini par devenir trop lourd pour elles, elles cédèrent la villa et le parc à la Fondation des Diaconesses de Neumünster (Diakoniewerk Neumünster). Ce don était lié à la condition que la propriété servît à l'avenir à des buts caritatifs. Les diaconesses y ouvrirent un foyer pour personnes âgées.

Subdivision du parc

En 1929, la fondation prit une décision lourde de conséquences: elle vendit la partie nord du parc à des privés. Depuis, le jardin du paysagiste Evariste Mertens est coupé en deux.

Si la parcelle septentrionale fut délaissée, il en alla autrement de la moitié du parc entourant la villa. Les diaconesses l'adaptèrent en effet aux besoins du foyer pour personnes âgées et transformèrent l'œuvre d'art qu'était le jardin en potager. Très vite, toutefois, la villa se révéla incapable de répondre aux exigences liées à l'exploitation du foyer. En 1976, la fondation projeta de remplacer la villa par une nouvelle construction, ce que la Ville de Zurich parvint heureusement à empêcher en achetant la maison. Le reste du terrain devait en revanche être cédé en droit de superficie. 25 logements pour per-

sonnes âgées furent ainsi projetés sur le tiers inférieur du parc. Au printemps 1981, la pose des gabarits donna lieu à la création de l'association «Pro Patumbah-Park», qui lança, en un mois, une initiative populaire visant à classer la partie sud du parc en zone à maintenir libre de constructions. La proposition fut largement acceptée, et la Ville revint sur sa position. Ainsi, entre 1986 et 1992, le Service de conservation des jardins historiques de la Ville de Zurich entreprit, à titre de projet-pilote, de reconstruire les aménagements d'origine sur la moitié sud du parc. Depuis, ce joyau de l'art des jardins est accessible au public. Quant aux locaux de la villa, ils furent loués à des tiers.

Bras de fer autour de la partie nord du parc

La moitié septentrionale du parc, en mains privées, restait cependant affectée à la zone à bâtir. Les propriétaires s'étant opposés avec succès à sa mise sous protection, une fondation fut créée, fin 1995, afin d'empêcher que cette partie du parc ne soit construite et de permettre sa réunion avec la partie sud. La Fondation pour la conservation du parc Patumbah projetait d'acquérir la parcelle au prix du terrain à bâtir et de rendre l'ensemble du parc accessible au public. Après d'âpres négociations, les propriétaires se déclarèrent prêts à vendre leur bien-fonds. La fondation ne disposait toutefois pas des moyens nécessaires. Suite au retrait subit d'un des intéressés, la recherche d'un mécène dut être interrompue.

De nouveaux propriétaires pour le parc et la villa

En 2001, une investisseuse s'engouffra dans la brèche. Disposée à limiter

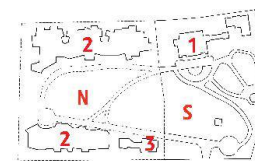
l'emprise des constructions et à renoncer à une partie importante de ses droits à bâtir, elle mandata le bureau d'architecture Miller & Maranta pour élaborer un projet comportant des logements et un hammam, implantés en bordure de parc. Ainsi la partie centrale du parc pourra-t-elle être réunifiée et l'ancien réseau de chemins reconstitué et ouvert au public.

Voyant de fait son objectif initial se réaliser, la Fondation pour la conservation du parc Patumbah se réorganisa. Rebaptisée Fondation Patumbah, elle se concentre désormais sur la restauration de la villa et de la maison du cocher. L'association Patrimoine suisse, qui établira dans la villa son siège administratif et une Maison du patrimoine, confèrera au prestigieux bâtiment une affectation appropriée. En 2006, la fondation put acquérir la villa grâce au prêt et aux conditions de vente préférentielles accordés par la Ville.

Utilisation de la villa par Patrimoine suisse

Avec Patrimoine suisse comme futur locataire, la Fondation Patumbah peut maintenant planifier les travaux de manière ciblée. La restauration de la villa et l'aménagement de la Maison du patrimoine ont fait l'objet d'un concours d'architecture, remporté par le bureau Pfister Schiess Tropeano & Partner Architekten. Le permis de construire a été délivré en janvier 2009.

En février 2009, l'initiative populaire qu'avaient lancée des privés pour tenter une nouvelle fois d'interdire toute construction dans la partie nord du parc a été rejetée. Après moult péripéties, l'avenir de la villa et du parc est donc clair et – malgré quelques sacrifices – assuré au mieux.



1: Villa Patumbah,
2: immeubles de logements, 3: hammam
N: moitié nord du parc, S: partie sud du parc
(illustration Ps)